

# **Véhicules à moteur: réception des véhicules au regard des émissions et aux informations sur la réparation**

2005/0282(COD) - 30/05/2007

Le Conseil, acceptant tous les amendements proposés par le Parlement européen dans l'avis qu'il a rendu en 1<sup>ère</sup> lecture, a adopté un règlement relatif à la réception des véhicules à moteur au regard des émissions des véhicules particuliers et utilitaires légers et aux informations sur la réparation et l'entretien des véhicules.